

## Avenant au contrat signé le 26 février 2021 entre :

- La commune de Mamirolle, représentée par Monsieur le Maire Daniel HUOT

Et

- La Clinique Vétérinaire du Val (25800 VALDAHON) représentée par Monsieur Anthony THIBAUD, co-gérant de la société

Pour les soins apportés aux chats sauvages errants trouvés sur la commune, les tarifs établis au 1er décembre 2022 sont :

- Supplément hors heures ouvrées: 47,69 € HT
- Intervention 1er soins chien, chat ou NAC ou espèces protégées : 28,40 € HT
- Journée d'hospitalisation : 29,81 € HT
- Euthanasie chat : 47,69 € HT
- Euthanasie chien : 53,66 € HT
- Frais d'incinération chat, chien : 65,10 HT
- Pour des soins supplémentaires, un devis doit être établi et validé par la Mairie.



Pour la stérilisation et l'identification des chats non domestiqués errants sur la commune, dont les modalités de prise en charge sont décrites dans la convention, les tarifs établis pour au 1er décembre 2022 sont :

- Stérilisation chat mâle : 50,62 € HT
- Stérilisation chatte femelle non gestante : 88,40 € HT
- Stérilisation chatte femelle gestante : 113,36 € HT
- Identification par tatouage (hors anesthésie) : 28,00 € HT

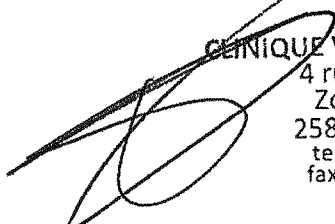
Seuls les chats sauvages, non manipulables, amenés en cage trappe pourront bénéficier de ces tarifs. Les tarifs sont valables pour un an et seront actualisés par le biais d'un avenant annuel.

Fait à Valdahon en 2 exemplaires  
Le 05 Décembre 2022

Pour la Ville de Mamirolle  
M. Daniel HUOT  
M. Le Maire



Pour la clinique Vétérinaire du Val  
Dr Anthony THIBAUD  
Co-gérant



CLINIQUE VETERINAIRE DU VAL  
4 rue Denis Papin  
Zone en Pougie  
25800 VALDAHON  
tel: 03 81 56 45 77  
fax: 03 81 56 27 63